

#Financement formation sport 2022

DRAJES

L'Afdas

Opérateur de compétences

21 juin 2022

afDas
DEMAIN SERA FORMATION

L'Afdas, votre OPérateur de COmpétences

L'Afdas, c'est 31 branches

couvrant les secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et divertissement

L'Afdas, c'est 6 missions

- Anticiper les évolutions en matière d'emploi.
- Identifier les besoins en compétences.
- Développer l'accès à la formation.
- Promouvoir l'alternance.
- Apporter un appui technique aux branches.
- Accompagner les projets d'adaptation à la transition écologique.

L'Afdas, c'est un RESEAU, une proximité renforcée

Avec 12 délégations régionales, 24 implantations territoriales et 100% de nos collaborateurs des délégations centrés sur le conseil Entreprises et Particuliers

64 000

entreprises

DONT 94% DE
TPE-PME QUI
EMPLOIENT MOINS
DE 50 SALARIÉS

Publics spécifiques gérés :

- Intermittents du spectacle et de l'audiovisuel.
- Artistes-auteurs.
- Journalistes pigistes de la presse écrite des agences de presse et de la presse en ligne.



Rajout d'une 6^{ème} mission

La loi du 22 août 2021 intitulée “loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets”, a attribué une 6^{ème} mission aux opérateurs de compétences : celle “d’informer les entreprises sur les enjeux liés au développement durable et de les accompagner dans leurs projets d’adaptation à la transition écologique, notamment par l’analyse et la définition de leurs besoins en compétences”.

Une nouvelle mission de l’Afdas : La Responsabilité Sociétale de l’Entreprise (RSE) est un sujet dont l’Afdas s’est emparé dès 2018 en proposant une offre de services à ses entreprises et particuliers. Aujourd’hui, avec la nouvelle mission qui nous a été confiée, nous poursuivons notre accompagnement à la transition écologique des structures.

De nouvelles offres de formation :

Des thématique dédiée aux sujets sociétaux pour agir en faveur :

- [Du handicap](#)
- [De l'égalité professionnelle](#)
- [De la transition écologique](#)
- De la [lutte contre les violences](#) et harcèlements sexistes et sexuels
- De la prévention des risques contre les [cybermenaces](#)



#Entreprises & particuliers
Offre de services

**Agir en faveur
de la transition
écologique**

afDas
DEMAIN SERA FORMATION

Une offre responsable et engagée
Passez à l'action avec l'Afdas

Focus sur la Région Auvergne Rhône-Alpes

7 600 adhérents en AURA

576 adhérents de 11 +

Dont

- 92% d'adhérents moins de 11
- 6 % d'adhérents de 11 à 49
- 1% d'adhérents de 50 à 249
- 0,5% d'adhérents de + 250

Branche	Total
AGENCE DE MANNEQUINS	1
GOLF	40
CASINO	47
TELECOM	83
EDITION	102
CINÉMA	140
PRESSE	150
ORGANISME DE TOURISME	217
HOTELLERIE DE PLEIN AIR	375
AUDIOVISUEL	480
LOISIRS	535
PUBLICITÉ	693
SPECTACLE	1 758
SPORT	2 982
Total	7 603

Accompagnement RH : les appuis-conseils



Mettre en œuvre un projet RH sur-mesure

L'Afdas vous accompagne dans la
conception de vos projets
RH/formation innovants ou
complexes grâce à une équipe
d'Experts dédiés pour une
prestation sur-mesure !

Les prestations d'appui-conseil

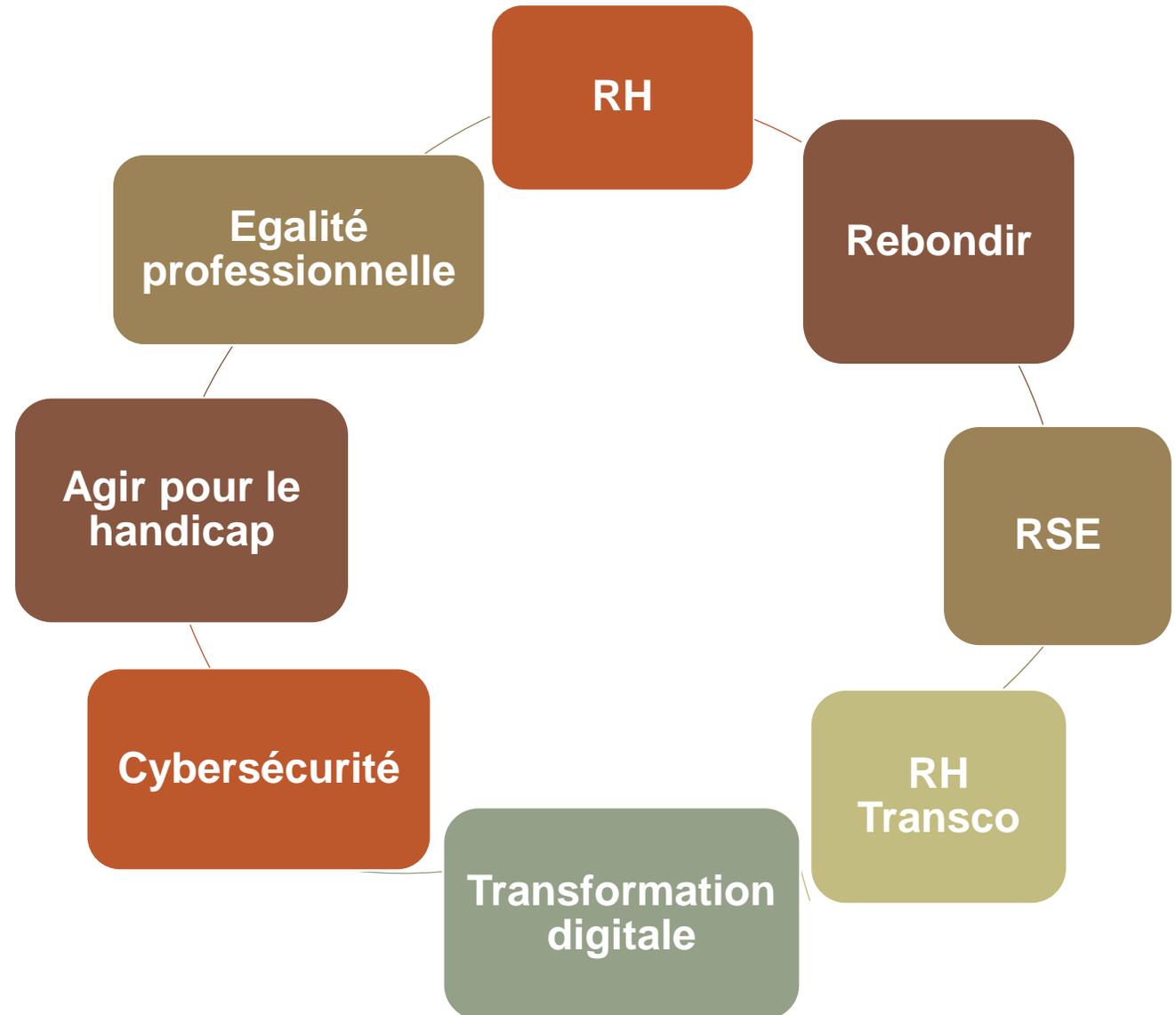
Professionnaliser vos pratiques RH

Initier ou consolider votre transformation digitale

Adapter vos ressources aux besoins
Développer les compétences de vos collaborateurs

Evaluer vos impacts économiques, sociaux ou environnementaux pour mettre en place une démarche RSE

Plus d'informations sur le site [afdas.com](https://www.afdas.com)



Exemples d'accompagnements

19 adhérents Afdas du champ du sport accompagnés depuis 2020

11 structures de moins de 11 salariés et 8 de onze et plus

9 ont opté pour un appui conseil RH, 4 pour un accompagnement sur la transformation digitale,

3 pour travailler la RSE et 3 sur un appui conseil rebondir

Pour l'appui conseil RSE, l'accompagnement a été collectif et a concerné 3 clubs de football d'Aura :

Objectif de :

- développer des partenariats dans le cadre du développement durable (travailler sur des circuits courts achat responsable)
- Réduire l'empreinte carbone lors des événements sportifs (action pour réduction des déchets)
- Travailler sur les enjeux sociétaux : Formalisation de partenariat en lien avec des acteurs de l'inclusion
- Amélioration des actions de formations et intégrations (pour les nouveaux arrivants, bénévoles, sportifs, salariés ...)(parrainage)
- Diversification avec nouvelles activité en lien avec le Sport santé

L'alternance : Le contrat de professionnalisation Le contrat d'apprentissage



**Recruter mes futurs
salariés et alternants**

L'Afdas vous guide pour identifier
la réponse adaptée à votre
organisation, de l'expression de
votre besoin en compétences à
l'intégration de votre salarié !

2020 et 2021, le bilan apprentissage en Aura

Une nouvelle augmentation

De 40 % déjà en 2020

À 73 % en 2021

Au national

De 25 000 à 39 000

Quelques constats :

Une branche structurée avec des CFA métiers = le Sport

Des branches qui ont profité de ces outils de recrutement :

La communication, l'audiovisuel, l'Édition, le SV

branches	CA signés 2020	CA signés 2021	Progression
Sport	1300	2 290	76%
Publicité	300	546	80%
Telecom	222	278	25 %
Audiovisuel	128	254	94%
Espace de Loisirs	128	232	82%
Spectacle Vivant	70	207	198%
Office Tourisme	79	99	22%
Presse	42	75	73%
HPA	43	85	97%
Edition livre	19	42	100%
Golf	25	31	24%
Casinos	12	12	0%
Exploitation cinématographique	5	8	60%
	2 400	4 159	73%
Contrat de professionnalisation	359	410	14%

L'alternance

Quels objectifs visés ?

Contrat d'apprentissage

Donner à des travailleurs, ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle **sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.**

= un mode pédagogique de formation initiale qui permet, par exemple, la poursuite d'études

Contrat de professionnalisation

Favoriser l'insertion ou le retour à l'emploi durable des jeunes et des demandeurs d'emploi avec un contrat conciliant formation et travail selon un rythme alterné, afin **d'acquérir une qualification professionnelle.**

= s'inscrit davantage dans **une logique d'expertise-métier**, plus adéquationniste entre ce à quoi on se forme et le métier qu'on va exercer

L'alternance

Contrat de professionnalisation

Contrat d'apprentissage

Quel employeur ?

- Toute entreprise du secteur privé, quelle que soit son activité et sa forme juridique
- y compris EPIC, EPCC, SIAE

- Toute entreprise du secteur privé, y compris celles non assujetties à la taxe d'apprentissage
- Toute personne morale du secteur public (avec certaines règles spécifiques)

Quel public ?

- Les jeunes de 16 ans à 25 ans quel que soit leur niveau de formation initiale
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
- Public spécifique dit « nouvelle chance » :
 - personnes âgées de 16 à moins de 26 ans qui n'ont pas validé un second cycle de l'enseignement secondaire (bac) et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel (CAP, BEP, Bac pro / techno, BP, BTS)
 - demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi quel que soit leur âge
 - bénéficiaires des minima sociaux : RSA, ASS, AAH : personnes ayant bénéficié d'un CUI

- Les jeunes de 15 à 29 ans
- Les jeunes d'au moins 15 ans après la 3^{ème}
- Sans limite d'âge :
 - à la suite d'un précédent contrat d'apprentissage, pour l'obtention d'un niveau de diplôme supérieur
 - suite à rupture à l'initiative de l'employeur ou inaptitude physique et temporaire de celui-ci
 - personnes reconnues travailleurs handicapés
 - personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant l'obtention d'un diplôme déterminé

Quelle finalité ?

- Diplôme ou un titre enregistré au RNCP
- Certificat de qualification professionnelle (CQP)
- Qualification reconnue dans les classifications CCN
- à titre expérimental jusqu'au fin décembre 2023, des compétences identifiées par l'employeur et l'OPCO en accord avec le salarié

- Diplôme ou titre enregistré au RNCP

L'alternance

Contrat de professionnalisation

Contrat d'apprentissage

Quel contrat ?

- CDI débutant par la période de professionnalisation ou CDD de 6 à 12 mois
- Allongement possible :
 - jusqu'à 24 mois par accord de branche
 - jusqu'à 36 mois pour les seuls publics spécifiques.
- Temps plein ou temps partiel

- CDI débutant par la période d'apprentissage ou CDD de 6 mois à 3 ans
- Temps plein sauf pour les personnes handicapées

Quelle durée ? Quelle modalité de formation ?

- Entre 15% et 25% de la durée totale du contrat, sans être inférieure à 150 heures (possibilité de durée supérieure par accord de branche)
- Dispensée par un organisme de formation déclaré ou le service de formation interne à l'entreprise
- Tout ou partie à distance
- Action de formation en situation de travail (AFEST) possible

- Supérieure ou égale à 25% de la durée totale du contrat
- Dispensée par un Centre de formation des apprentis (CFA) ou un CFA d'entreprise
- Tout ou partie à distance

Début et fin de contrat de travail par rapport à la formation « théorique »

- La formation « théorique » doit débuter au maximum 2 mois après le début d'exécution du contrat de travail
- Le contrat peut prendre fin 2 mois maximum après la date prévue des épreuves

- La formation « théorique » peut débuter au maximum 3 mois avant le début d'exécution du contrat de travail
- Le contrat peut prendre fin 2 mois maximum après la fin du cycle de formation ou de l'examen

L'alternance

Contrat de professionnalisation

Contrat d'apprentissage

Quelle rémunération ?

- 16 à 25 ans = entre 55% et 80% du SMIC selon l'âge et le niveau de formation pour les moins de 26 ans (sauf conditions différentes prévues par accord de branche)
- 26 ans et plus = 100% du SMIC ou 85 % du Salaire minimum conventionnel (SMC) sans être inférieur au SMIC

	Niveau < bac pro		Niveau ≥ bac pro	
	1 ^{ère} année	2 ^e année	1 ^{ère} année	2 ^e année
Moins de 21 ans	70% SMIC	80% SMIC	70% SMIC	80% SMIC
De 21 à 25 ans	70% SMIC	80% SMIC	60% SMIC	80% SMIC
26 ans et +	85% MC (sans être inférieur au SMIC)			

La rémunération évolue :

- 1^{er} jour du mois suivant l'anniversaire (18, 21 et 26 ans)

- 16 à 25 ans = entre 27% et 78% SMIC selon l'âge et l'année de formation (sauf conditions différentes prévues par accord de branche)
- 26 ans et plus = 100% du SMIC

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2 ^{ème} année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	
3 ^{ème} année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	

La rémunération évolue :

- 1^{er} jour du mois suivant l'anniversaire (18, 21 et 26 ans)
- À chaque nouvelle année de formation

L'alternance

Contrat de professionnalisation

Contrat d'apprentissage

Quel encadrement ?

Désignation obligatoire d'un tuteur :

- Salarié qualifié de l'entreprise ou employeur salarié ou non Volontaire et majeur
- Justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans en rapport avec la qualification visée
- Le tuteur peut suivre simultanément 3 alternants (2 maximum si employeur)

Désignation obligatoire d'un maître d'apprentissage :

- Salarié qualifié de l'entreprise ou employeur salarié ou non ou conjoint collaborateur de l'employeur
 - Volontaire et majeur
 - Titulaire d'un diplôme ou d'un titre dans le domaine de la qualification préparée par l'apprenti de niveau au moins équivalent et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins un an en rapport avec la qualification visée
- ou
- Justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti
 - Le maître d'apprentissage peut suivre simultanément 2 apprentis et 1 redoublant.

Quel financement de la formation par l'Afdas ?

- Sur la base niveau de prise en charge validé par le conseil d'administration ou défini par décret (entre 9,15 € et 15 € par heure selon la formation, le niveau et le public).

- Sur la base d'un niveau de prise en charge défini par la branche et validé par France compétences ou par décret
- 1^{er} équipement pédagogique (500 € maximum dans la limite des frais réels) remboursés au CFA

Quelles modalités de rupture de contrat ?

- Conditions du droit commun applicables au CDD ou au CDI :
 - La rupture d'un commun accord
 - La rupture en raison d'une faute grave
 - La rupture en raison d'une embauche sous CDI
 - La rupture en cas de force majeure

- Unilatéralement par l'employeur ou par l'apprenti jusqu'à la fin des 45 premiers jours de travail effectif en entreprise
- à l'initiative de l'employeur, selon les règles du licenciement, pour force majeure, faute grave
- d'un commun accord entre l'employeur et l'apprenti

L'alternance

Sportif de Haut Niveau

Aménagement du contrat d'apprentissage

Aménagement de l'apprentissage pour les sportifs de haut niveau

- ◆ La durée du contrat d'apprentissage peut être portée à 4 ans lorsque les activités sportives de l'apprenti l'exigent. L'enseignement dispensé en établissement de formation est réparti sur une période de temps correspondant à la durée normale d'apprentissage + 1 an.
- ◆ Le volume horaire minimum est alors lissé sur l'ensemble des années du contrat.
- ◆ La rémunération de l'apprenti au titre de la 4^e année du contrat est identique à celle de la 3^e année.
- ◆ La formation peut être aménagée en fonction du calendrier des activités sportives. L'employeur s'engage à libérer l'apprenti pour ses activités sportives.
- ◆ L'employeur et l'établissement de formation s'engagent à se rapprocher de la fédération sportive pour organiser les temps de formation pratique et d'enseignement théorique.
- ◆ Sauf dispositions particulières du contrat, les périodes consacrées à ces activités sportives ne sont pas rémunérées à l'apprenti.

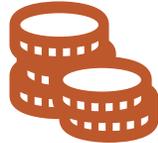
NON À SAVOIR

Cette disposition est applicable aux apprentis auxquels la qualité de sportifs de haut niveau est reconnue en cours de contrat d'apprentissage.

L'alternance

Aide exceptionnelle

C'est le moment de recruter un
alternant !



- **5000 €** pour l'embauche d'un de moins de 18 ans
- **8000 €** pour l'embauche d'un alternant de plus de 18 ans



- **Sans condition pour les entreprises de moins de 250 salariés**
- Sous condition pour celles de **plus de 250 salariés**



- Pour tout diplôme / titre / CQP allant **jusqu'au master**
(bac +5 / niveau 7 du RNCP)



- Pour les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation signés entre le **1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2022**



#1jeune1solution

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/#employeurs>

Ils l'ont fait !

Cas d'un club de Rugby

Employeur : Club de Rugby accueillant des licenciés de l'école de rugby aux seniors . Primo – Employeur

Identification d'un besoin/Projet : Encadrement école de rugby et développement de l'activité en milieu scolaire.

Public : Parmi les licenciés, une jeune femme de 19 ans qui souhaite s'orienter dans les métiers du sport. Elle termine sa L1 en STAPS et ne souhaite pas poursuivre.

Formation : BP JEPS mention Rugby

Maître d'Apprentissage : Président qui répond aux conditions pour occuper ce rôle

Financement : OPCO dont dépend employeur finance le coût pédagogique en fonction du Niveau de Prise en Charge (NPEC) défini par la branche professionnelle du sport et France Compétence. Participation Frais Annexes sous conditions. Rémunération à la charge de l'employeur. Simulation coût contrat : [portail de l'alternance](#)

Finalisation du projet : Cerfa contrat d'apprentissage signé / convention de formation signée /planning de formation
Demande adhésion auprès de l'Afdas et Dépôt du Contrat sur le Portail Adhérent Mya

Ils l'ont fait !

Cas d'un club Omnisports

Employeur : Club Omnisports

Identification d'un besoin/Projet : Suite à crise sanitaire besoin de diversifier ses ressources, de développer des partenariats; rechercher des sponsors.

Public : Parmi les licenciés, une personne de moins de 29 ans dont le projet professionnel coïncide avec celui du club. Elle est prête à s'investir étant en recherche d'emploi

Formation : Après avoir contacté différents partenaires comme les Missions Locales, les Organismes de Formation du Territoire, utilisé des moteurs de recherche, contacté leur OPCO... Ils identifient le Titre Professionnel « Négociateur Technico Commercial, niveau 5.

Maître d'Apprentissage : Président ou salarié répondant aux conditions.

Financement : OPCO dont dépend employeur finance le coût pédagogique en fonction du Niveau de Prise en Charge (NPEC) défini par la branche professionnelle du sport et France Compétence. Participation Frais Annexes selon barème OPCO. Rémunération à la charge de l'employeur. Simulation coût contrat : [portail de l'alternance](#)

Finalisation du projet : Cerfa contrat d'apprentissage signé / convention de formation signée /planning de formation
Dépôt du Contrat sur le Portail Adhérent Mya.

L'alternance : pour aller plus loin

Recruter et intégrer un alternant : les différents contrats

Le contrat d'apprentissage



Le contrat d'apprentissage dans le sport



Le contrat de professionnalisation



Comparatif alternance

Le plan de développement des compétences



Développer les compétences de mes collaborateurs

L'Afdas vous aide à identifier vos besoins en formation, à construire votre plan de développement des compétences et à acheter des formations à tarifs négociés !



Financer et assurer le suivi des actions de formations

L'Afdas vous propose le meilleur financement possible de vos formations et facilite leur prise en charge avec une gestion simplifiée et 100% dématérialisée.

Plan légal

- **Entreprises de moins de 11 salariés**

Plafond* de 1 400 € /an

- **Entreprises de 11 à 49 salariés**

Plafond* de 2 100 € /an

•
* Financement sous réserve de fonds disponibles.

Les instances paritaires de l'Afdas peuvent être contraintes de modifier ces règles en cours d'année.

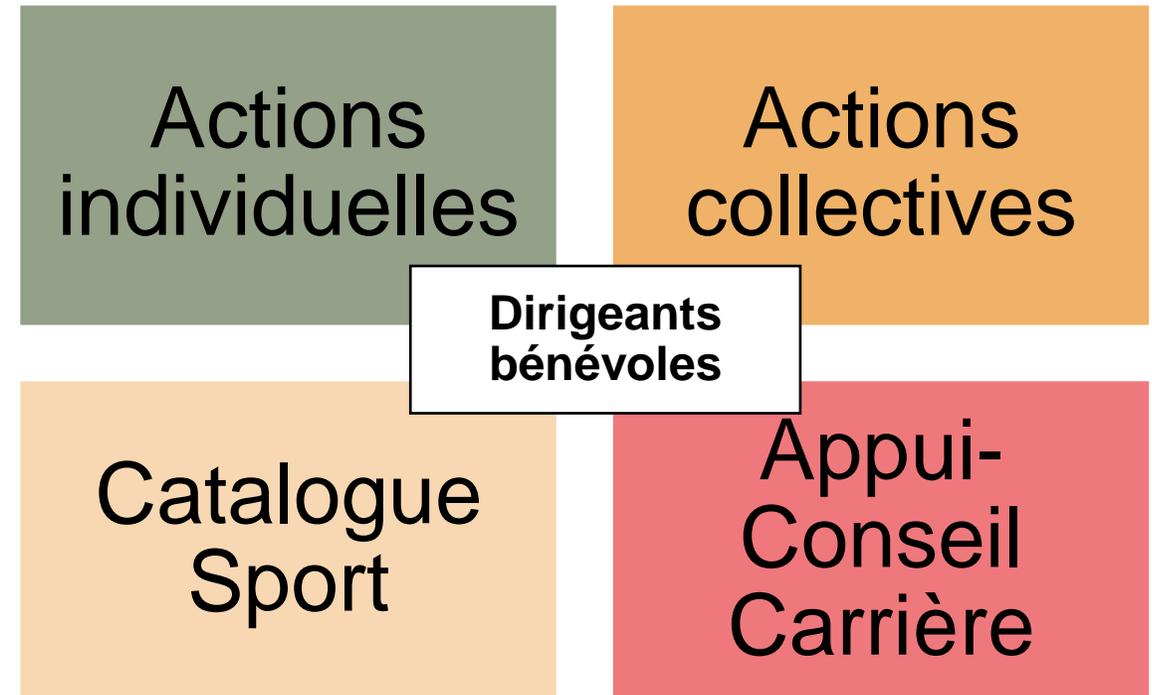
L'information sur ces plafonds n'engage l'Afdas qu'au jour de la réception de la demande de prise en charge.

Les dispositifs conventionnels dans la branche du sport



4 Dispositifs conventionnels

+ 1 Budget dédié aux dirigeants bénévoles



Les dispositifs conventionnels

Actions individuelles

Mêmes conditions que 2021 :

- Salariés
- Dirigeants bénévoles dans le cadre de leur mandat et pour une action en lien avec leur mandat (Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire général élu).
- Coûts pédagogiques selon le barème horaire conventionnel sport :
 - 40 € / h pour les formations inférieures ou égales à 70 h.
 - 12 € / h pour les formations supérieures à 70 h et jusqu'au niveau 5.
 - 18 € / h pour les formations supérieures à 70 h et à partir du niveau 6.

Les dispositifs conventionnels

Actions collectives

Mêmes conditions que 2021 :

- 6 à 25 stagiaires maximum par action.
- 2 entreprises minimum par action.
- Formation maximum 15 j (Si supérieure à 5 j mobilisation recommandée du FNE).
- Salariés.
- Dirigeants bénévoles dans le cadre de leur mandat et pour une action en lien avec leur mandat (Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire général élu).
- Coûts pédagogiques selon le barème horaire conventionnel sport :
 - 1 800 € / j.
 - 2 200 € / j en cas de location de salle.
- Frais annexes selon le barème conventionnel sport actions collectives :
 - Nuit (avec repas du soir) : 72,40 €.
 - Repas sans nuitée : 15 €.
 - Transport : au réel et dans la limite de 300 € (hors DOM).
 - Transport DOM : au réel et dans la limite de 800 €.

A savoir: Les frais annexes sont portés par la tête de réseau uniquement.

Les dispositifs conventionnels

Le catalogue formation sport

Le nouveau catalogue sport :

- 9 thématiques revisitées, des formations de qualité, adaptées à vos besoins de développement des compétences et complémentaires des autres dispositifs de la branche.
- Une offre de formations entièrement financée par les fonds conventionnels sport.
- Une modalité 100% distancielle pour plus de souplesse et d'agilité.
- Une inscription facilitée : le prestataire de formation et l'Afdas s'occupent de tout pour vous !

[Consultez la page dédiée !](#)

Le financement :

- **Pour les salariés des structures**, sur les fonds conventionnels dans la limite d'une enveloppe « catalogue sport » définie par la commission de gestion du conventionnel sport
- **Pour les dirigeants bénévoles**, sur les fonds conventionnels dans la limite d'une enveloppe « dirigeants bénévoles » dans le cadre de leur mandat et pour financer une formation en lien avec leur mandat : Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire général élu ✓

Catalogue sport 2022

DOMAINES	FORMATIONS
GESTION DE PROJET DANS LE SECTEUR SPORTIF	<ol style="list-style-type: none"> Développer un nouveau projet dans le secteur sportif (initiation) ✓ Mettre en œuvre et piloter le projet de sa structure (niveau 1) ✓ Mettre en œuvre et piloter le projet de sa structure (niveau 2) ✓
RESSOURCES FINANCIÈRES DE LA STRUCTURE	<ol style="list-style-type: none"> Savoir trouver un financement (subvention, mécénat, partenariat, lobbying, sponsor) ✓ Accueillir et fidéliser les adhérents.tes de sa structure ✓
ÉVÈNEMENTIEL SPORTIF	<ol style="list-style-type: none"> Promouvoir son évènement sportif ✓ Manager un évènement sportif ✓ Réussir le marketing et la communication de l'évènement sportif ✓
DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE SPORTIVE	<ol style="list-style-type: none"> Faire évoluer son offre sportive ✓
COMMUNICATION	<ol style="list-style-type: none"> Réussir sa communication avec les réseaux sociaux (pour les clubs sportifs) ✓ Réussir sa communication avec les réseaux sociaux (pour lessportifs.vesprofessionnels.les) ✗ Savoir communiquer et gérer son image professionnelle (pour lesentraîneurs.sesprofessionnels les) ✗
MANAGEMENT	<ol style="list-style-type: none"> Manager son équipe de joueurs.sesprofessionnels.les ✗ Manager son équipe de bénévoles et ou de salariés ✓
MEDIA TRAINING	<ol style="list-style-type: none"> Gérer le media training (pour les sportifs.ves professionnels.les) ✗
LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LESVIOLENCES	<ol style="list-style-type: none"> Promouvoir la laïcité et lutter contre les discriminations ✓ Prévenir et lutter contre les incivilités et les situations d'agressivité ✓
UTILISATION DE LA VIDÉO DANS LE SPORT	<ol style="list-style-type: none"> Connaître les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive (APS) ✗ Réaliser un tutoriel vidéo (initiation) ✗
NUTRITION	<ol style="list-style-type: none"> Connaître les bases de la nutrition pour les sportifs ✗
PRÉPARATION MENTALE	<ol style="list-style-type: none"> Réussir sa préparation mentale (sportifs.ves pro) ✗ Réussir sa préparation mentale (entraîneurs.sespro) ✗

#Entreprises du Sport

*Reconversion ou promotion par l'alternance

**La PRO-A*,
La solution pour financer
vos formations certifiantes !**

aFDas
DEMAIN SERA FORMATION

La Pro-A... Qu'est ce que c'est ?



Un dispositif

favorisant la **reconversion ou la promotion** des collaborateurs de l'entreprise grâce à un **parcours de formation en alternance** visant l'obtention d'une **certification professionnelle**.



Une opportunité

de **maintien dans l'emploi** et de **fidélisation des salariés** dans le cadre d'une :

- Evolution ou promotion professionnelle.
- Réorientation ou reconversion professionnelle.
- Co-construction de projets qualifiants entre le salarié et l'employeur.

La Pro-A pour...

Réfléchir à un parcours vertueux

Un projet commun

Un profil et une formation adaptée

Le développement de la structure

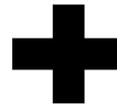


Pour qui ?



Nature du contrat de travail

- **Salariés en CDI** (y compris CUI à durée indéterminée).
- Sportifs et entraîneurs professionnels en **CDD Code du Sport**.
- Salariés en **activité partielle**.



Niveau de qualification

dont la qualification est inférieure au grade de licence (< Bac+3).

Quelles formations ?



Les certifications visées par l'accord de branche du Sport sont celles qui sont enregistrées **à l'annexe II du Code du Sport et visées par l'art. L212.1 du Code du Sport**



[Consultez la liste !](#)

Les actions d'acquisition du socle de connaissance et de compétences (Clé-A).

La Pro-A dans la branche du Sport



Pour quelles certifications?

Pour les entreprises relevant de l'accord de branche Sport :

Famille de disciplines identifiées dans l'accord de branche, et étendu par le Ministère du travail :

- MULTI ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES (*) hors activités s'exerçant en environnement spécifique.
- ACTIVITÉS DE LA FORME, Fitness dans l'eau, ...
- ACTIVITÉS DE MONTAGNE (Alpinisme, Ski, randonnées ...).
- ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES ADAPTÉES
- ATHLÉTISME, GYMNASTIQUE, CYCLISME, ...
- HANDISPORT
- SPORTS COLLECTIFS (Football, Basket-Ball, Hand-Ball, Rugby, Hockey, ...).
- SPORT DE COMBATS (Boxe, Aïkido, judo, Karaté, Kendo, Lutte, Escrime ...).
- ACTIVITES AQUATIQUES (natation, longe-côte, Canoé-Kayak, ski nautique, Surf ...).
- SPORT MECANIQUE (Sport auto, moto, ...).
- ACTIVITES AERIENNES (Parachutisme, Vol à voile, Vol à Moteur, Vol en soufflerie, ...).
- SPORTS DE GLACE (Bobsleigh, Curling, Danse sur glace, Luge, Patinage artistique, ...).
- SPORT DE RAQUETTES (Squash, Tennis, Badminton, ...).
-

Extrait de la liste des certifications éligibles concernant la branche du Sport

Exemples des titres et certifications
DEUG Staps
Licence professionnelle mention " animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives "
DEUST métiers de la forme
Diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne
DEUST activités physiques et sportives adaptées : déficiences intellectuelles, troubles psychiques
CQP " animateur des activités gymniques »
DES JEPS, spécialité " performance sportive mention athlétisme »
BP JEPS, spécialité " éducateur sportif " mention " sport de contact et disciplines associées "
DE JEPS, spécialité " perfectionnement sportif " mention " VTT "
BP JEPS, spécialité " activités sports collectifs ", mention " basket-ball "
DES JEPS, spécialité " performance sportive " mention " football "
Educateur de handball, mention " entraîneur territorial »
CQP " moniteur de vol à plat en soufflerie "
DES JEPS, spécialité " performance sportive ", mention " handisport "
CQP " moniteur de tennis de table "
....

Quelle durée ?



Durée de la Pro-A

Entre **6 et 12 mois jusqu'à 24**, en alternance.

Pour les publics dits *nouvelles chances*, jusqu'à 36 mois selon le public en application de l'accord de branche Sport.

Durée de la formation pour la branche du sport

Les actions de formation sont d'une durée comprise entre 15 % et 60 % de la durée totale de la « Pro-A » sauf actions d'acquisition du socle de connaissance et de compétences (Clé-A), et actions de validation des acquis de l'expérience (VAE).

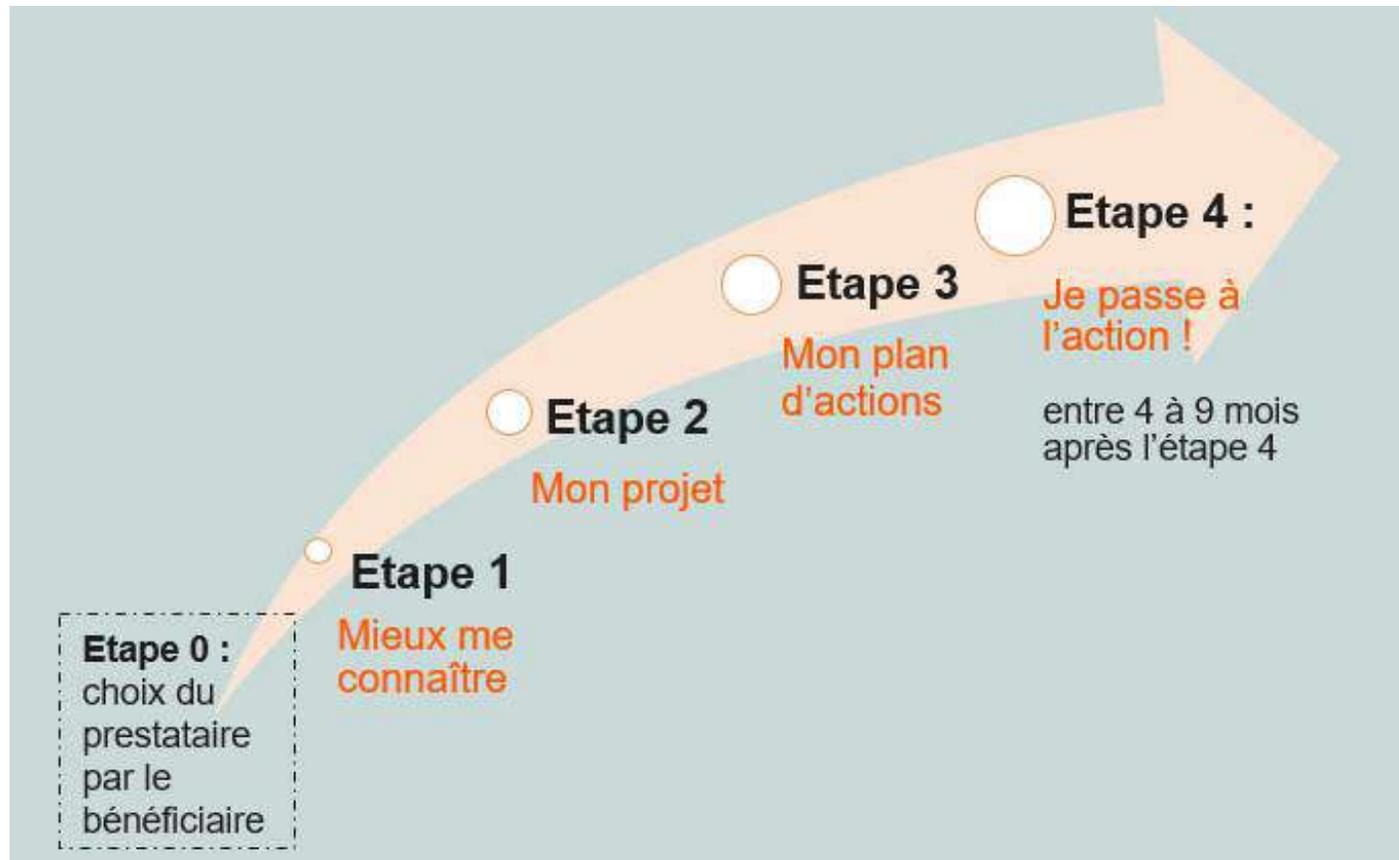
Appui conseil Carrière Sport

Les dispositifs conventionnels

L'appui-conseil carrière



Sportifs professionnels
Entraîneurs professionnels



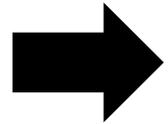
[L'appui conseil carrière en vidéo](#)

Vous êtes intéressé par cet accompagnement ?

[Consultez notre page web dédiée !](#)

Les dispositifs conventionnels

L'appui-conseil carrière



Accompagnement externe **20 h sur 12 mois max**
A distance et / ou en présentielle

Sportif professionnel

- qui ont 23 ans minimum
- qui justifie de 2 ans d'ancienneté minimum
- qui sont salariés d'un club au titre de leur activité principale (plus de 50% du temps de travail) en CDD spécifique dans la branche du sport

ou

- qui ont été salariés dans les 6 derniers mois au titre de leur activité principale (plus de 50% du temps de travail) en CDD spécifique dans la branche du sport

Entraîneur professionnel

*Inéligibilité des Sportifs de Haut Niveau
et des Entraîneurs Professionnels en CDI*

- sans condition d'âge et d'ancienneté
- qui sont salariés d'un club au titre de leur activité principale (plus de 50% du temps de travail) en CDD spécifique dans la branche du sport

ou

- qui ont été salariés dans les 6 derniers mois au titre de leur activité principale (plus de 50% du temps de travail) en CDD spécifique dans la branche du sport

Convention SHN / Afdas



afDas
DEMAIN SERA FORMATION

Ambition de la convention

1 Proposer une voie alternative de professionnalisation aux sportifs inscrits sur les listes, dans le cadre de leur préparation aux grandes compétitions internationales à venir

2 Concilier performance sportive et insertion professionnelle

- Nécessité de sécurisation des parcours et des carrières des SHN par un parcours de professionnalisation
- Nécessité de rendre compatible un parcours sportif et un parcours de formation adapté

3 Expérimenter des formats d'intervention « statutaires »...

- En s'appuyant sur des dispositifs de professionnalisation existants
- En s'appuyant sur un réseau d'employeurs le permettant



Schéma d'intervention

500 parcours de formation pour les SHN

Obligatoirement issus des 4 listes (reconversion, élite, senior, relève) et prioritairement réservés aux plus précaires en termes de ressources

Parcours de formation

- *Débouchant sur des blocs de compétences / crédits ou une certification complète*
- *Aménagé (VAP, EAD, ...) pour être accessible à un SHN qui se prépare aux JOP / grandes compétitions*

10,5 M€ en moyenne 20 k€ par parcours

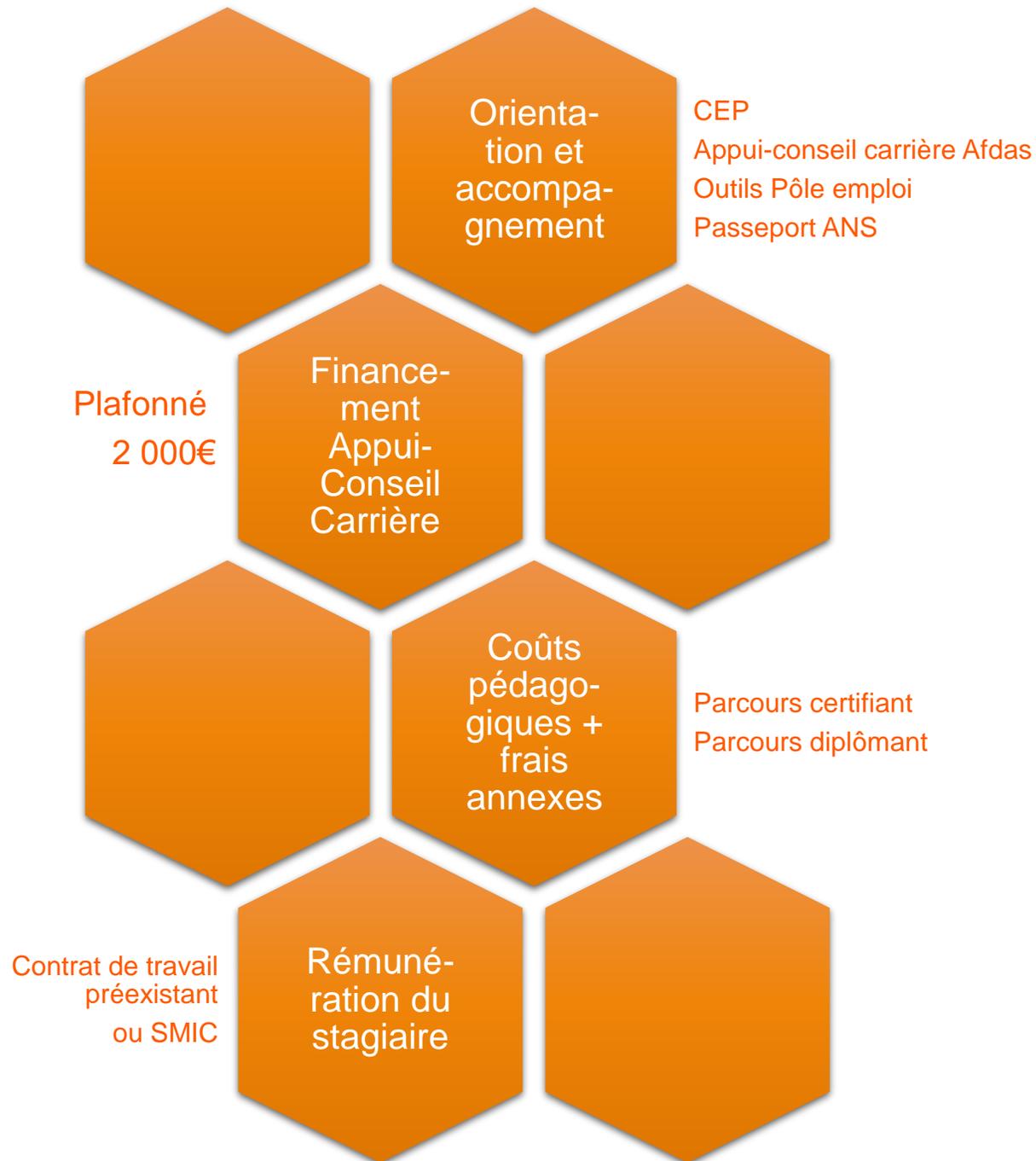
Dates limites :

Engagement des actions : 31 décembre 2023

Réalisation des actions : 8 septembre 2024

Option

De droit



Modalités de déploiement

- **Selon la situation du SHN**

Contrat de travail préexistant	Contrat de travail possible	Contrat de travail inenvisageable
Le SHN est déjà professionnel : il exerce son activité dans un cadre professionnel et l'essentiel de sa rémunération est retiré de la pratique sportive	Le SHN peut bénéficier d'un contrat de travail à temps partiel ou à temps plein, en privilégiant le contrat de professionnalisation car la pratique sportive permet de développer des compétences transversales ou entrepreneuriales en lien vers la certification visée ⁽¹⁾	Le SHN ne peut pas bénéficier d'un contrat de travail ou certification visée sans lien avec la pratique sportive ⁽¹⁾
Financement des coûts pédagogiques, des frais annexes et de la rémunération	Financement des coûts pédagogiques, des frais annexes et de la rémunération	Financement des coûts pédagogiques, des frais annexes et indemnisation durant la formation (SMIC)

⁽¹⁾ Certifications visant les métiers du management / management du sport, du management commercial, de la communication, du marketing du sport, des RH, de monitorat, du coaching, de l'entrepreneuriat, du sport bien-être santé

- **Le contrat de professionnalisation**

- Emploi en tant que sportif / sportive avec alternance formation en centre de formation et pratique sportive
- Coût pédagogique financé par les fonds de l'alternance et par la convention SHN
- Salaire chargé financé par les aides à l'embauche et par la convention SHN

⇒ aucun coût pour l'employeur

⇒ statut de salarié pour le SHN = + de ressources et + de protection sociale

Procédure d'admission des SHN

De l'analyse de recevabilité à la notification



Candice Boulanger, chargée de projet SHN
03 88 23 94 74
shn@afdas.com

[Télécharger le dossier de candidature](#)

<https://www.afdas.com/particuliers/services/conseil-carriere/shn>

1

Entretien(s) exploratoire(s) avec la chargée de projet SHN AFDAS (conseiller dédié au dispositif) :

- Qualification du besoin
- Étude de l'éligibilité

2

- Accompagnement / orientation (CEF, Diagoriente, Appui Conseil SHN) *optionnel*
- Choix du parcours de formation
- Constitution du dossier

3

Instruction du dossier et étude de recevabilité (**services de l'AFDAS**)

- Conclusion de l'accompagnement le cas échéant
- Analyse du dossier de candidature et de la lettre de motivation
- Complétude de la grille de cotation

4

Présentation par les services en **Commission SHN** du dossier

- Présentation de la synthèse du dossier
- Analyse des cas en séance
- Avis consultatif des personnalités qualifiées
- Avis des membres de la Commission
- Notification au SHN

ETUDES DIAG BRANCHES

Nouveau site Web de nos observatoires

<https://observatoires.afdas.com/>

Un site internet dédié aux observatoires

Des données publiques et consultables

AFDAS
LES OBSERVATOIRES À propos Actualités Observatoires Intersectoriel Ressources Métiers [Nous contacter](#)

Culture, industries créatives, médias, communication, télécommunications, sport, tourisme, loisirs...

Quelles sont les compétences nécessaires à l'exercice des différents métiers ? Comment les métiers se transforment ? Quel est l'avenir des différentes activités ? Retrouvez l'ensemble des travaux menés par les observatoires prospectifs des métiers et des qualifications des secteurs de la culture, de la communication, des médias et des loisirs, des sports, du tourisme.

- Observatoires**
 - Rôles / Enjeux des Observatoires
 - Découvrir les observatoires
 - Travaux intersectoriels
- Ressources**
 - Études et prospectives
 - Portraits
 - Voir toutes les ressources
- Métiers**
 - Métiers et certifications
 - Ressources métiers

<https://observatoires.afdas.com/>



28.06.2021
Une cartographie prospective dans l'hôtellerie de plein air
Une cartographie prospective dans l'hôtellerie de plein air est en cours de réalisation.
> Lire l'actualité

18.06.2021
2021 - Contraintes et Perspectives de l'audiovisuel
La perspective à 3 ans des Jeux Olympiques et Paralympiques de France pourrait jouer un effet de...
> Lire l'actualité

16.06.2021
Diagnostic Action pour le secteur de la presse et des agences de presse
Quels sont les impacts liés à cette crise ? Quelles sont les stratégies mises en place pour...
> Lire l'actualité

16.06.2021
Diagnostic Action pour le secteur de la publicité
La crise sanitaire a touché tous les secteurs d'activité à l'échelle mondiale...
> Lire l'actualité

16.06.2021
Covid-19 : Impacts sur le secteur du spectacle vivant
Quelles sont les conséquences de la crise sanitaire créée par la pandémie de Covid-2019...
> Lire l'actualité

16.06.2021
Covid-19 : Impacts sur le secteur de la publicité
La crise sanitaire a touché tous les secteurs d'activité à l'échelle mondiale...
> Lire l'actualité

Exemples d'études disponibles ou en cours

Des données publiques et consultables

Des diagnostics action sur l'impact de la crise

- dans la **Presse** *février 2021*
 - Baisse de CA, incertitude sur la reprise de l'activité événementielle
 - Accélération de la **décroissance du papier au profit du numérique**
 - Intensification des projets de **transformation digitale**
 - Impact sur les besoins en compétences :
 - **Production de contenus print et web**
 - **Marketing éditorial**
 - **Editeur multimédia**
- dans le **Spectacle vivant** *avril 2021*
 - **Fermeture** des lieux de diffusion, arrêt des tournées mais aussi impact sur le processus de création
 - A la reprise, **engorgement des projets artistiques**, reconditionnement physique des professionnels
 - Impact sur les besoins en compétences :
 - **Gestion administrative et financière et communication**
 - **Captations et réalisations vidéos**
 - Techniques de **diffusion en streaming**

Les études et travaux sectoriels :

- **Contrat d'Etude Prospective dans la Publicité** *2019*
 - Nouveaux modes de communication (**digitalisation**), exigences de personnalisation
 - Communication plus **responsable**, plus **éthique**
 - Métiers en émergence ou en développement :
 - Métiers du **Big Data** et du **référencement**
 - **Chargé de la stratégie de contenu digital** ou de l'**expérience client**
 - **Analyste médias sociaux**
- **Cartographie Prospective du Sport** *juillet 2021*
 - **Démocratisation, massification, diversification et hybridation** de la pratique sportive
 - Métiers en émergence ou en développement :
 - **Animateur de loisirs sportifs**, Coach sportif personnel
 - **Directeur ou Responsable de structure sportive** associative ou marchande
 - Responsable ou Chargé de **développement**

Les études régionales et travaux intersectoriels :

- **Etude prospective nationale sur l'évolution des modes de vie et de consommation** *juillet 2021*)
 - Lot 1: Analyse prospective des évolutions démographiques, sociologiques, culturelles, environnementales et technologiques à un horizon de 5 à 10 ans = finalisé en juillet 2021.
 - Lot 2: Etude sur l'impact de ces évolutions sur les métiers et compétences par pôle paritaire = lancé en septembre 2021

Scénario cible d'évolution de l'emploi à horizon 2025 dans le Sport

EXTRAIT

A. Métiers de l'encadrement de l'activité physique et sportive	B. Métiers spécifiques au sport professionnel	C. Métiers de la direction de structure, de la gestion et de l'administration	D. Métiers du développement des activités	E. Métiers de la logistique, gestion des équipements, espaces et sites de pratique sportive	F. Métiers de la santé et des soins	G. Métiers de la formation
Entraîneur de sport professionnel / de haut niveau	Sportif / e-sportif professionnel	Directeur/ Responsable d'une structure sportive associative ou marchande	Responsable/ Chargé de développement	Technicien de maintenance technique des équipements sportifs	Médecin sportif	Formateur
Préparateur physique et mental	Agent sportif	Directeur/ Responsable sportif	Responsable/ Chargé d'accueil et des ventes	Agent d'entretien (propreté)	Masseur-Kinésithérapeute/ Ergothérapeute	Concepteur en ingénierie pédagogique
Educateur sportif en club	Recruteur / Scout	Directeur/ Responsable d'équipements sportifs (dont stadium manager)	Responsable/ Chargé de promotion et marketing sportif	Responsable de sûreté et sécurité	Nutritionniste/Diététicien	
Moniteur, guide ou accompagnateur de sport-nature	Intendant / Team Manager	Responsable/ Chargé administratif, comptable et financier	Responsable/ Chargé de communication (dont digital)			
Moniteur d'activités physiques adaptées / Educateur sport-santé	Accompagnateur / analyste de la performance	Responsable/ Chargé des ressources humaines	Responsable/ Chargé de relations, partenariats et sponsoring			
Moniteur / coach sportif en salle de sport	Arbitre professionnel	Responsable/ Chargé de mission juridique	Responsable/ Chargé d'événementiel			
Coach sportif personnel		Coordinateur d'équipe / sportif				
Animateur de loisirs sportifs		Assistant de direction				
Animateur socio-sportif						

Légende

Métier en émergence ou en développement à horizon 2025

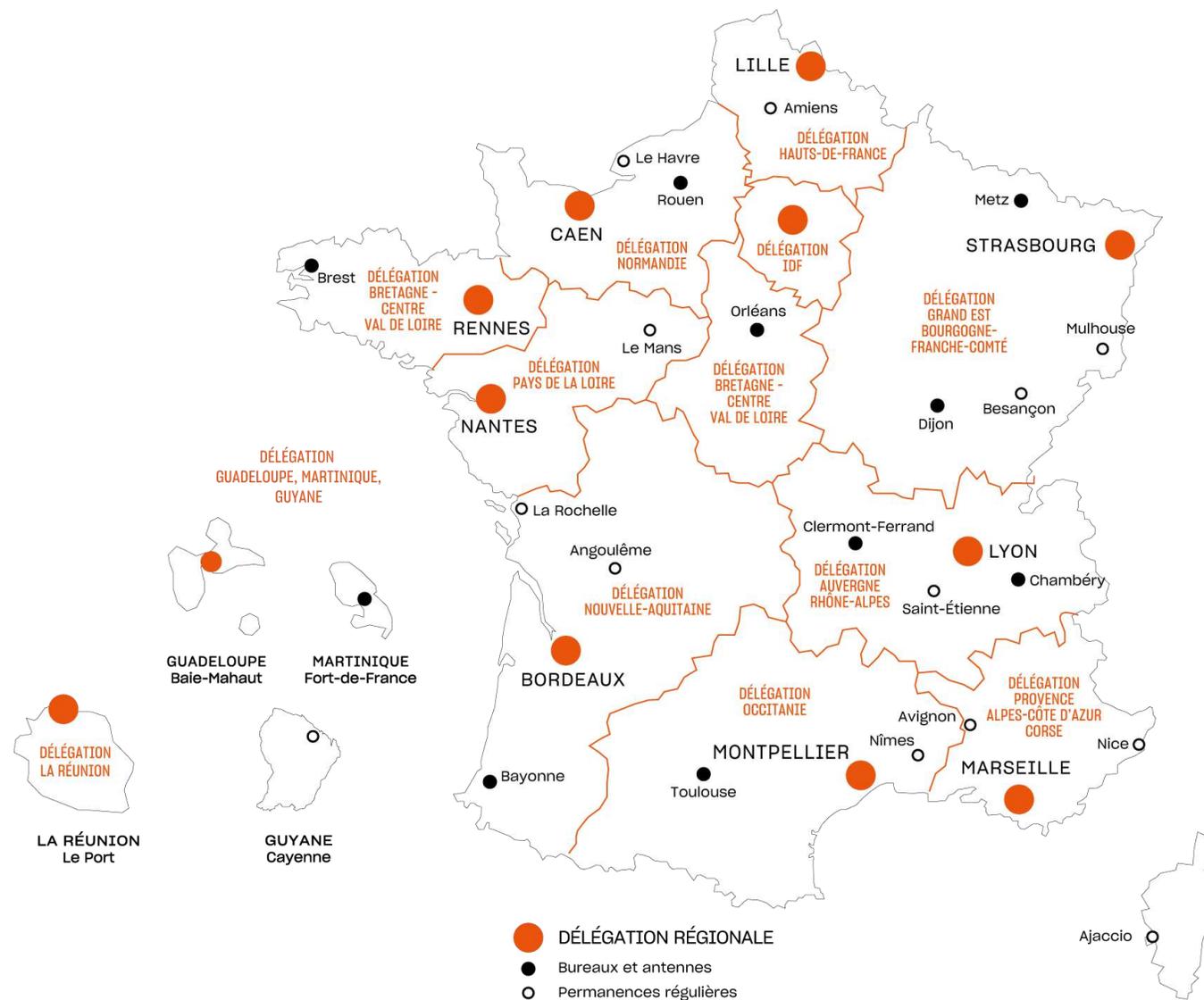
Portrait de Délégation

Proximité

A fin de favoriser le **partage d'expérience** entre **branches professionnelles** et le **déploiement d'enjeux communs** comme l'alternance ou encore la certification, les différents **secteurs d'activité** sont regroupés en **pôles paritaires sectoriels** : spectacle et création, médias, communication et industries créatives, télécommunications, sport, loisirs et divertissement, et territoires et tourisme.

UNE PROXIMITÉ RENFORCÉE AVEC LES PUBLICS ENTREPRISES ET PARTICULIERS :

Nous sommes présents dans chaque région et renforçons régulièrement notre réseau territorial avec l'ouverture de nouvelles implantations.



Vos contacts en Région AURA

AFDAS

Conseillère Emploi Formation Auvergne

Amélie DUARTE a.duarte@afdass.com

Conseillère Emploi Formation Ain, Haute-Savoie et Savoie

Isabelle PINET i.pinet@afdass.com

Conseiller Emploi Formation Ardèche, Drôme, et Rhône

Matthieu D'ERSU m.dersu@afdass.com

Conseillère Emploi Formation Loire et Rhône

Hélène BONY h.bony@afdass.com

Conseillère Emploi Formation Isère et Rhône

Fanny DECHENAUD f.dechenaud@afdass.com

Conseillères Emploi Formation

Marylou TISSOT m.tissot@afdass.com

Danielle CHARRAT m.charrat@afdass.com

Pascale DESANGLOIS p.desanglois@afdass.com

Conseillères(r) Individu

Michèle HEITZ m.heizt@afdass.com

Monika MERGENTHALER m.mergenthaler@afdass.com

Luc BARET l.baret@afdass.com

Délégué régional

Emmanuel CHOW-CHINE e.chow-chine@afdass.com

Délégation Auvergne- Rhône Alpes

56 rue Smith
69002 LYON

Bureau de Clermont-Ferrand

28 rue Jean Claret
63000 CLERMONT - FERRAND

Bureau de Chambéry

229 rue Joseph Fontanet Bât C
73000 CHAMBERY

📞 01 44 75 39 39 de 9 H à 17 H

✉ servicesauxentreprises.lyon@afdass.com

www.afdass.com

Merci

aFDas
DEMAIN SERA FORMATION